FIDECOMPTA
FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE

Société Anonyme au Capital de 200.000 €

64 B 115

Siège social :

Parc du Banian
Montée de Saint Menet
13011 MARSEILLE

10 DEC. 2009

064 801 152 RCS MARSEILLE

17202

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2009

Démission et nomination du Président
Contrat de prestations

Le 30 Juin 2009 à 10 H 30, les Administrateurs de la société FIDECOMPTA se sont réunis au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Jacques VAYSSE-VIC,
- Monsieur Raymond BLANCARD,
- Monsieur Stéphane BLANCARD.

La société AIX AUDIT COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, était excusée.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence de tous les Administrateurs et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare alors la séance ouverte et le Conseil examine les différents points à l'ordre du jour :

- Démission du Président,
- Nomination du Président,
- Contrat de prestation avec Monsieur Jacques VAYSSE-VIC, société CEVA.

Après discussions, et personne ne demandant plus la parole, les décisions suivantes sont mises aux voix.

❖ **PREMIERE DECISION**

Monsieur Jacques VAYSSE-VIC démissionne de son mandat de Président ce jour et conserve ses fonctions d'Administrateur jusqu'à l'expiration de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

Cette DECISION est adoptée à l'unanimité.

❖ **DEUXIEME DECISION**

Monsieur Stéphane BLANCARD, Administrateur, est désigné en qualité de Président pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Monsieur Stéphane BLANCARD, compte tenu de l'antériorité de son contrat de travail, conservera sa rémunération à raison de ses fonctions techniques d'Expert-Comptable. Il ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Président.

Il disposera des pouvoirs les plus étendus prévus tant par la loi que par les statuts.

Monsieur Stéphane BLANCARD déclare expressément accepter les fonctions de Président.

Cette DECISION est adoptée à l'unanimité.

❖ **TROISIEME DECISION**

Contrat de prestations de services
Monsieur Stéphane BLANCARD donne lecture du contrat de prestations de services conclu avec la société d'expertise comptable CEVA dont Monsieur Jacques VAYSSE-VIC est le Gérant. Il expose que ce contrat est conclu pour deux années et destiné à faciliter la transmission de la clientèle gérée au sein de FIDECOMPTA par Monsieur Jacques VAYSSE-VIC, et de transférer son savoir faire technique.

Après discussion, le Conseil décide d'approuver la dite convention.

Cette DECISION est adoptée à l'unanimité des Administrateurs pouvant prendre part à son vote.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 11 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les Administrateurs, après lecture.

Ont signé :

Mr Stéphane BLANCARD
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Mr Jacques VAYSSE-VIC **Mr Raymond BLANCARD**